



Service Recrutement et Carrière

Dossier suivi par Christelle Gruget
Mail : christelle.gruget@inria.fr
Tél. 01 39 63 55 16

**DECISION N° 2020-311
PORTANT COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE N°CI-TRS-2020
(CONCOURS IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2020 fixant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens de la recherche de classe supérieure ;

Vu la décision n° 2020-307 du 8 décembre 2020 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours interne n°CI-TRS-2020, pour l'accès au corps des techniciens de la recherche, toutes BAP confondues, est composé de la façon suivante :

- Mohammed RIFFI ASRI, président du jury,
- Ortenca SHAQIRI, représentante RH,
- Nathalie ROBIN, représentante du personnel,
- Hélène KUTNIAK, experte externe,
- Sébastien DIME, expert externe.

Fait à Rocquencourt le 8 décembre 2020
Le Président-directeur général

Bruno Sportisse